

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 22 JUIN 2018

ARRÊTÉ N° 38-2018-06-22-021
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Vif

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Vif ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Vif sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 3 - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

Article 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Vif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale


Valérie DEMARET

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : Bureau centralisateur Salle des fêtes Place de la libération</p>	RUE DES ASTRAGALES ALLEE DES BERGES PLACE BERRIAT RUE CESAR BOREL RUE PUIITS BUFFET RUE ANTOINE ET SUZANNE BUISSON ALLEE LOUIS CAUBE RUE MARIE-AIMEE ET JACQUES CHATEAUMINOIS CHEMIN PORTE COCHE RUE DE LA COLOMBE ALLEE LOUIS COMBE RUE DES CORONILLES RUE DE LA DIGUE IMPASSE FAIDHERBE BOULEVARD FAIDHERBE ALLEE DU SOUVENIR FRANCAIS ALLEE GABRIEL GIROUX ROUTE DES GRANGES RUE JEAN PIERRE GUINGAT RUE DE L'HOPITAL RUE JOSEPH LESTELLET RUE DE LEYSSAUD PLACE DE LA LIBERATION (impair) ALLEE LE LONGCHAMP ALLEE DE SAINT LOUP RUE MARCEAU RUE PARMENTIER RUE MARCEL PAUL ALLEE DES MARTIN PECHEURS RUE DU POLYGONE RUE DU RAVIER RUE DU REPOS RUE DE LA REPUBLIQUE RUE DENFERT ROCHEREAU RUE SAINT JEAN ALLEE DU TAILLEFER VOIE TRAVERSIERE MONTEE D'URIOL
<p>Bureau de vote n°2 : Ecole Champollion Rue du Stade</p>	RUE MARCEL ABONNEL AVENUE D'ARGENSON ALLEE DU PETIT BRION MONTEE DU PETIT BRION RUE DU PETIT BRION RUE DU BRUYANT ALLEE DU GRAND CHAMP LE GROS CHENE ROUTE DU GROS CHENE ALLEE MARIE CURIE RUE AUGUSTIN DALMAS ALLEE DEGRUINO ROUTE DES EPEES RUE DE L'ESPERE (pair) ZA DE L'ESPERE ROUTE DE FONTAGNEUX

	<p> TRAVERSE DE LA GALOVIERE ROUTE DU MAS GARNI RUE CASIMIR GENET CHEMIN DES HERONS ROUTE DES ILES RUE DE L'INDUSTRIE RUE DES JACOBINS RUE JEAN JAURES CHEMIN DE LACHAL RUE DU LEVANT RUE LUCIEN PAUCHER RUE DES PICABANS RUE EDOUARD ROUVIERE RUE DE LA SACRISTIE ROUTE DE LA SANTON RUE DU STADE RUE DU STADE ALLEE DES TILLEULS RUE DU TRUCHET RUE DU VILLAGE </p>
<p> Bureau de vote n°3 : Centre Olympe de Gouges rue du 19 mars 1962 </p>	<p> ALLEE DES BOULEAUX ALLEE DES DEUX BRIONS ALLEE DU DOCTEUR CALMETTE IMPASSE DU CHATEAU CHABOTTE RUE DE L'ESPERE (impair) SQUARE ANTOINE DE SAINT EXUPERY MONTEE DU FOUR ALLEE JACQUES ANGE GABRIEL AVENUE DE LA GARE ALLEE VAN GOGH CROIX DES GRACIEUX RUE DU BOIS DU GUA RUE JOSEPH INCELET AVENUE DU 8 MAI 1945 RUE DE LA MERLATIERE RUE JEAN MOULIN RUE CELESTIN NICOLAS RUE DU NORD RUE PASTEUR TRAVERSE DES PECHERS RUE DES PIERRES BOULEVARD DE LA RESISTANCE PONT DE LA RIVOIRE ALLEE AUGUSTE RODIN LES ROSSINANTS AVENUE DE RIVALTA DI TORINO (côté impair à partir du n°51) AVENUE DE LA TOUR ALLEE DE LA VALONNE IMPASSE DE LA VALONNE </p>
<p> Bureau de vote n°4 : Ecole maternelle Marie Sac 2 rue de la résidence </p>	<p> ALLEE DES ACACIAS ALLEE DE L'ARENE TRAVERSE DES AUBEPINES MONTEE DE BELLEDENT RUE ANTOINE BOCQUET ALLEE GEORGES BRASSENS RUE DU BREUIL ROUTE DES CELLIERES (à partir du 30A) ALLEE DES CERISIERS LE CHALET </p>

	<p> TRAVERSE DU CHALET ALLEE DU PRE COMBE RUE DE LA CROIX TRAVERSE DU CROZET ALLEE DU PRE GAMBU AVENUE GENERAL DE GAULLE (Du 0 au 59) ALLEE DE LA GRANGE RESIDENCE DES GRANGES ALLEE DE LA GRESSE RUE GUSTAVE GUERRE (à partir du 49) AVENUE MARECHAL LECLERC PLACE DE LA LIBERATION (pair) ALLEE DU CANAL DES MOULINS ALLEE DES MYOSOTIS ALLEE DES NOYERS ALLEE DE LA PERRIERE ALLEE DES PEUPLIERS MONTEE DU PIEU ALLEE DES PLANTEES ALLEE PRECOMBE ALLEE DES RAFFOURS ALLEE DES RAISINS ROUTE DE ROUSSIERE RUE DE SALLANDIERES IMPASSE DES VERGERS RUE DU VIADUC ALLEE DES VIOLETTES </p>
<p> Bureau de vote n°5 : Salle festive Louis Vicat Avenue Louis Vicat </p>	<p> TRAVERSE DES BATEAUX TRAVERSE DU CHATELARD ALLEE DES COMBETTES RUE DE L'EGLISE CHEMIN DES ESSEINS ROUTE DE FAVEROLLES AVENUE GENERAL DE GAULLE (à partir du 60) RUE LA GIRARDIERE LE HAUT ROUTE DE GIRARDIERE ALLEE PRE GIRAUD GIRARDIERE LE HAUT ALLEE DES LILAS TRAVERSE DU MERLE LA MERLIERE ROUTE DE LA MERLIERE IMPASSE DES POMMIERS ALLEE DU POYET IMPASSE DU RIF LE SERF MONTEE DE LA FOND DU SERF ROUTE DE SISTERON ALLEE DU MAS DES TREILLES ROUTE DES TRUS AVENUE LOUIS VICAT </p>
<p> Bureau de vote n°6 : Ecole Malraux 23 rue Gustave Guerre </p>	<p> IMPASSE DES ALPES PLACE DU BREUIL ROUTE DES CELLIERES (du 0 au 30) RUE CHAMPOLLION RUE DESAIX CHEMIN DE LA DIGUE IMPASSE DU CHATEAU D'EAU </p>

RUE DE LA FEDERATION
CHEMIN DE LA GANTERIE
RUE DE LA GANTERIE
RUE GANTERIE
RUE LUCIEN GRINDLER
RUE GUSTAVE GUERRE (de 0 à 48)
RUE DE L'ISLE
RUE XAVIER JOUVIN
RUE DU 19 MARS 1962
ALLEE DE LA PETITE MECANIQUE
IMPASSE LOUISE MOLIERE
RUE LOUISE MOLIERE
RUE DU MONASTERE
PLACE DES ONZE OTAGES
RUE DU PAVILLON
RUE RANDON
RUE DE LA RESIDENCE
AVENUE DU PORTAIL ROUGE
RUE DU PORTAIL ROUGE
RUE SALICON
AVENUE DE RIVALTA DI TORINO (côté impair de 0
à 49 + tout le côté pair)
RUE TRAVERSINE
ALLEE DU PETIT VERGER
RUE DES VIGNES

